

Parc naturel régional de Lorraine
Comité Syndical
Réunion du 28 novembre 2024

RAPPORT DU PRESIDENT

Vocation 1 : Un territoire qui préserve et valorise ses espaces, ses ressources naturelles et ses diversités Objectif stratégique 1.3 : Partager et protéger l'eau Objectif opérationnel 1.3.3 : Partager l'eau pour permettre ses différents usages.

Objet : Convention de partenariat entre le PnrL, les 4 communautés de communes du SAGE Rupt de Mad Esch Trey et le SERM, portant sur l'étude « stratégie de gestion équilibrée et durable des ressources en eau et des milieux aquatiques »

En qualité de structure porteuse du SAGE Rupt de Mad Esch Trey (SAGE RET), le PnrL assure l'animation du SAGE, en lien avec les 4 Communautés de communes concernées (Mad & Moselle, Bassin de Pont-à-Mousson, Côtes de Meuse-Woëvre et Terres Toulousiennes).

L'état initial du SAGE Rupt de Mad Esch Trey a été validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) en 2021 et le diagnostic global en 2023. Ces étapes, menées en régie, ont permis à la CLE d'identifier les besoins en études complémentaires et de définir les grands enjeux et les objectifs du SAGE. Aussi, une étude de gestion quantitative des ressources en eau (dite étude ressources) a été externalisée au cours de la période 2022-2024 pour alimenter le volet quantitatif du SAGE. Elle a fait l'objet d'une convention de partenariat entre le PnrL, les 4 communautés de communes du SAGE et le Syndicat des Eaux de la Région Messine.

Afin de poursuivre l'élaboration du SAGE RET, une **étude concernant l'élaboration du scénario tendanciel, des scénarios alternatifs et finalement le choix de la stratégie du SAGE** sera menée au cours de la période 2025-2026. Cette étude, nommée ci-après « étude stratégie » et estimée à 150 000 €, sera confiée à un bureau d'études sur appel d'offres. Une convention permettant de cadrer la réalisation de cette étude (portage de l'« étude stratégie », conventionnement financier et modalités de contribution des co-signataires) liera le PnrL, les quatre communautés de communes concernées (CC Mad & Moselle, Bassin de Pont-à-Mousson, Côtes de Meuse-Woëvre et Terres Toulousiennes) et le SERM.

Le projet de convention est annexé au présent rapport.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le projet de convention entre le PnrL et les Communautés de communes Mad & Moselle, Bassin de Pont-à-Mousson, Côtes de Meuse-Woëvre et Terres Toulousiennes et le Syndicat des Eaux de la Région Messine, portant sur l'étude « stratégie » qui doit être menée dans le cadre de l'élaboration du SAGE.
- **D'AUTORISER** le Président à apporter des modifications au projet de convention par suite de l'avis des communautés de communes concernées.
- **D'AUTORISER** le Président à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Le Président
Jerôme END

